

Accusé de réception en préfecture
079-257900670-20161205-2016-12-01-DE
Date de télétransmission : 06/12/2016
Date de réception préfecture : 06/12/2016

**Syndicat mixte d'action
pour l'expansion de la Gâtine**
46, boulevard Edgar Quinet
79200 Parthenay
Tél. 05 49 64 25 49
pays-de-gatine@gatine.org



Extrait de délibération

Identifiant
B1/2016-12-01

Bureau syndical 5 décembre 2016 – Parthenay

L'An Deux Mille Seize le lundi cinq décembre à 17 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation : 1^{er} décembre 2016
Nombre de délégués en exercice : 9
Présents : 7

Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 2
Votants : 7

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier
Vice-Présidents :	RIMBEAU Jean-Pierre, LARGEAU Béatrice, BIRONNEAU Pascal	OLIVIER Pascal
Secrétaire :	MORIN Joël	...
Secrétaire adjoint :	CORNUAULT Véronique
Autres membres :	CHAUSSERAY Francine, CUBAUD Olivier	...

PLIE : Renouvellement de la convention de location signée avec la Communauté de communes Parthenay Gâtine (bureau MDEE)

Par délibération du 7 mars 2016, le Bureau syndical du Pays de Gâtine a autorisé le Président à signer avec la Communauté de communes de Parthenay la convention de location concernant la mise à disposition d'un espace de 13,60 m² (bureau et parties communes) au 2^e étage de la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et Gâtine pour l'exercice des missions de Josélita JAVALOYES, Coordinatrice référente de Parcours des Emplois dans le cadre du PLIE.

La convention étant signée pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, il convient de la renouveler.

Le loyer trimestriel 2017 est de 408 € HT ; il comprend le coût d'entretien et de nettoyage des locaux en jouissance et des parties communes.

Les frais d'électricité, gaz et eau, engagées par la Communauté de communes seront facturés au Pays de Gâtine sur la base d'un remboursement trimestriel au prorata de la surface en m² occupé.

Ces dépenses sont prises en compte dans le cadre du PLIE et des financements FSE.

Les membres du Bureau syndical autorisent le Président à renouveler ladite convention pour l'année 2017 avec la Communauté de Communes Parthenay Gâtine et à régler le loyer et les charges correspondants.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD